



## Dette d'un credit impaye depuis decembre 2009

Par natalaud, le 14/04/2012 à 10:02

Bonjour,  
je viens de recevoir une assignation au tribunal de grande instance pour un credit impaye datant de decembre 2009, que faire? dois je prendre un avocat car je suis encore dans l'incapacite de payer, est ce que je risque une saisie de la part d'un huissier? merci d'avance

Par amajuris, le 14/04/2012 à 11:52

bjr,  
devant le tgi l'avocat est obligatoire, si vous n'avez pas les revenus suffisants, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.  
si c'est un crédit à la consommation, la prescription est de 2 ans depuis le dernier acte fait.  
un saisie par un huissier ne peut intervenir que si celui-ci possède un titre exécutoire (jugement).  
cdt